

Questions orales

Sauf erreur, les armoiries du Canada ont été modifiées en 1987 notamment pour ajouter les mots «Aspirer à une patrie meilleure». Maintenant, si certains disent que ces mots ne sont plus pertinents, j'en disconviens. Nos vis-à-vis devraient s'appliquer à bâtir un meilleur pays, mais ils ne le font pas.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

On le sait maintenant, la réforme du ministre fera tripler le nombre d'heures nécessaires pour avoir droit pour une première fois à l'assurance-chômage qui passe de 300 à 910 heures. Ce faisant, le ministre pénalise des milliers de jeunes qui tentent avec beaucoup de difficultés d'intégrer le marché du travail ainsi que des milliers de femmes qui ont la volonté de le réintégrer, alors qu'il faudra plus de six mois de travail à temps plein pour se qualifier.

Le ministre admettra-t-il que tous les travailleurs qui perdent leur emploi et qui font une demande d'assurance-chômage pour la première fois, après avoir travaillé moins de 18 heures par semaine durant l'année, n'auront pas droit aux prestations, même s'ils ont cotisé durant tout ce temps?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est très intéressant de noter que la question se réfère au rapport sur les travailleurs saisonniers. Ce même rapport recommandait énergiquement l'adoption de conditions d'admission plus rigoureuses pour les jeunes, car on avait constaté que beaucoup d'entre eux se contentaient de travailler un minimum de temps pour bénéficier du régime et devenaient donc dépendants d'une forme cyclique de soutien du revenu année après année.

Nous avons proposé une double solution. Tout d'abord, nous avons adopté, comme le député devrait le savoir, une série beaucoup plus solide de mesures destinées à aider les gens, y compris les jeunes, à réintégrer vraiment et rapidement le marché du travail.

Deuxièmement, nous avons accru de 15 p. 100 cette année notre budget consacré à l'emploi des jeunes. Au cours de la première année d'application du programme Jeunes stagiaires, nous avons déjà permis à 25 000 jeunes de travailler dans des entreprises pour opérer cette transition. Nous estimons qu'il faut appliquer des mesures positives pour aider les jeunes à entrer sur le marché du travail.

De plus, il y a une chose importante que le député devrait savoir, mais qu'il ignore. Nous allons maintenant faire bénéficier de ces mesures les personnes qui ont cotisé à ce nouveau régime d'assurance-emploi pendant trois ans. Toutes ces prestations d'emploi sont donc offertes même à ceux qui ont éprouvé

leur droit aux prestations. Ils pourront maintenant se prévaloir de nos prestations d'emploi.

• (1450)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, c'est absolument dommage que le ministre du Développement des ressources humaines considère l'assurance-chômage comme une drogue.

J'aimerais poser une question sur un autre plan. Le ministre reconnaît-il que les personnes qui travaillent moins de 490 heures par année n'auront jamais accès à l'assurance-chômage, bien qu'elles soient obligées de payer des cotisations, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a absolument pas compris l'objet fondamental de la réforme.

C'est une idée dont on discute depuis plusieurs années. Nous avons fini par conclure que l'ancien système qui se contentait de verser des prestations ne suffisait pas à aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail. Nous avons transféré ces ressources à de véritables mesures d'emploi, comme la prestation pour activité indépendante ou les subventions salariales destinées à aider la petite entreprise.

Nous proposons ces prestations pour aider les gens à retourner sur le marché du travail, pour accumuler ces heures de travail, car nous croyons que tous les Canadiens préféreraient travailler plutôt que de toucher simplement des prestations. Nous leur donnons maintenant les moyens d'atteindre cet objectif.

* * *

LES JEUNES AUTOCHTONES

Mme Judy Bethel (Edmonton-Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État chargée de la formation et de la jeunesse.

Lors d'une tribune sur les jeunes autochtones que j'ai tenue récemment à Edmonton-Est, une des préoccupations qu'on a exprimées était le taux élevé de chômage chez les jeunes autochtones. Les participants étaient d'avis qu'il était crucial de nourrir et de développer le talent de nos jeunes autochtones.

Quelles initiatives le ministère du Développement des ressources humaines a-t-il prises pour aider les jeunes autochtones des villes à entrer avec succès sur le marché du travail?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à aider les jeunes autochtones à entrer avec succès sur le marché du travail. Nous les aidons activement à acquérir une expérience de travail valable.

Le 16 octobre, Développement des ressources humaines Canada a annoncé la plus récente initiative, soit une série de 16 projets de service aux jeunes des premières nations. L'Assemblée des premières nations collaborera avec le Service jeunesse Canada